



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE**

**LES RÈGLES DE COURSE  
À LA VOILE**

**2009-2012**



**I S A F**

*La Fédération Royale Belge du Yachting (FRBY) et la Fédération Luxembourgeoise de Voile (FLV) ont souhaité s'associer à l'édition en français des Règles de Course à la Voile 2009-2012 éditée par la Fédération Française de Voile. Les prescriptions de la FFVoile qui sont reprises par ces deux fédérations sont donc indiquées dans la présente édition.*

© 2008 International Sailing Federation

© 2008 Fédération Française de Voile

## TABLE DES MATIÈRES

	Signaux de course.....	intérieur couverture
	Introduction.....	4
	Principe de base.....	5
<b>Chapitre 1</b>	Règles fondamentales.....	5
<b>Chapitre 2</b>	Quand les bateaux se rencontrent.....	6
<b>Chapitre 3</b>	Direction d'une course.....	11
<b>Chapitre 4</b>	Autres obligations en course.....	15
<b>Chapitre 5</b>	Réclamations, réparations, instructions, mauvaise conduite et appels.....	20
<b>Chapitre 6</b>	Inscription et qualification.....	28
<b>Chapitre 7</b>	Organisation de la course.....	30
 <b>Annexes</b>		
<b>A</b>	Classement.....	34
<b>B</b>	Règles de compétition pour les windsurfs.....	37
<b>C</b>	Règles du match racing.....	49
<b>D</b>	Règles de course par équipes.....	58
<b>E</b>	Règles de course pour les bateaux radiocommandés.....	62
<b>F</b>	Procédures pour les appels et les demandes.....	68
<b>G</b>	Identification sur les voiles.....	70
<b>H</b>	Pesée des vêtements et de l'équipement.....	74
<b>J</b>	Avis de course et instructions de course.....	75
<b>K</b>	Guide pour l'avis de course.....	79
<b>L</b>	Guide pour les instructions de course.....	86
<b>M</b>	Recommandations aux jurys.....	102
<b>N</b>	Jurys internationaux.....	106
<b>P</b>	Procédures spéciales pour la règle 42.....	108
	Formulaire de réclamation.....	110
	Index.....	112
	Définitions.....	intérieur couverture dos

## INTRODUCTION

*Les Règles de Course à la Voile* comprennent deux parties principales. La première, chapitres 1-7, contient les règles qui concernent tous les concurrents. La seconde, annexes A-P, apporte des détails aux règles, les règles qui s'appliquent à certains types particuliers de courses, et les règles qui ne concernent seulement qu'un petit nombre de coureurs ou d'officiels.

**Révision** Les règles de course sont révisées et publiées tous les quatre ans par la Fédération Internationale de Voile (ISAF), l'autorité internationale pour ce sport. Cette édition prend effet au 1er janvier 2009 sauf, pour une épreuve débutant en 2008, si l'avis de course et les instructions de course prévoient que cette date est retardée. Les marques en marge indiquent les changements importants dans les chapitres 1-7 et dans les définitions par rapport à l'édition 2005-2008. Aucun changement n'est envisagé avant 2013, mais les modifications avérées urgentes avant cette date seront annoncées par l'intermédiaire des autorités nationales et diffusées sur le site de la FFVoile ([www.ffvoile.org](http://www.ffvoile.org)) et de l'ISAF ([www.sailing.org](http://www.sailing.org)).

**Codes de l'ISAF** Les codes d'admissibilité, de publicité, antidopage, et de classification des concurrents (Régulations 19, 20, 21 et 22 de l'ISAF) sont référencés dans la définition de *règle* mais ne sont pas inclus dans ce livre car ils peuvent être modifiés à tout moment. Les versions les plus récentes de ces codes sont disponibles sur le site de l'ISAF ; les versions mises à jour seront annoncées par l'intermédiaire des autorités nationales et disponibles sur le site de la FFVoile.

**Cas et Livre des Décisions** L'ISAF publie des interprétations des règles de course dans *Le Livre des cas 2009-2012* et les reconnaît en tant qu'interprétations et explications faisant autorité. L'ISAF publie également *Le Livre des Décisions pour le Match Racing 2009-2012* et *Le Livre des Décisions pour la Course par Equipes 2009-2012* et les reconnaît comme faisant autorité uniquement pour le match racing ou pour la course par équipes lorsque arbitrés par des umpires. Ces publications sont disponibles sur le site de la FFVoile et de l'ISAF.

**Terminologie** Un terme utilisé dans le sens défini par les Définitions est imprimé en italique ou, dans les préambules, en italique gras (par exemple, *en course* et ***en course***). « Règle de course » signifie une règle des *Règles de Course à la Voile*. « Bateau » signifie un voilier et l'équipage à son bord. « Comité de course » inclut toute personne ou comité qui assure une fonction du comité de course. Une « modification » à une *règle* comprend un ajout à cette *règle*, ou la suppression de tout ou partie de cette *règle*. Une « Autorité Nationale » signifie une autorité nationale membre de l'ISAF. Les autres mots et termes sont utilisés dans le sens habituellement compris dans l'usage nautique ou courant.

**Annexes** Quand les règles d'une annexe s'appliquent, elles prévalent sur toute règle contradictoire des chapitres 1 à 7 et des Définitions. Chaque annexe est identifiée par une lettre. Une référence à une règle d'une annexe comportera la lettre et le numéro de la règle (par exemple, « règle A1 »). Il n'existe pas d'annexe I ou O.

**Modifications aux règles** Les prescriptions d'une autorité nationale, les règles de classe ou les instructions de course peuvent modifier une règle de course seulement tel qu'autorisé dans la règle 86.

**Modifications aux prescriptions de l'autorité nationale** Une autorité nationale peut limiter les modifications à ses prescriptions, tel que prévu dans la règle 88.2.